

MESSAGE DU PRESIDENT

Saison Sportive : 2023/2024

La 4^{ème} et dernière saison sportive : 2023/2024 du mandat électif des organes de gestion de la Ligue Régionale de Football d'Alger s'imbrique avec l'achèvement du cycle olympique : 2023/2024.

Cette nouvelle saison sportive est entamée tant bien que mal grâce au concours de tout un chacun eu égard aux contraintes financières que les Clubs Amateurs ne cessent de subir et pour lesquels notre Ligue n'a ménagé aucun effort dans leur accompagnement ; à savoir :

- **le recours à la plateforme « fafconnect » enregistrement des dossiers administratifs et des documents de licences et la validité des PCMA ;**
- **la délivrance à temps des licences : Joueurs - Entraîneurs - Dirigeants ;**
- **la participation à la Phase Régionale des Coupes d'Algérie « Séniors – Jeunes » eu égard aux échéances impératives fixées par la F.A.F.**

Quant à l'Arbitrage, notre Ligue a eu à initier un programme de perfectionnement et d'accompagnement des Arbitres mis en œuvre durant l'inter-saisons sportives par l'organisation :

- **des épreuves de tests physique « FIFA » ;**
- **d'un séminaire Régional : Arbitres et Assistants.**

Aussi, les activités de l'évaluation des Arbitres dans le cadre de leur supervision seront poursuivies du fait qu'elles ont donné des échos très favorables à l'endroit des Dirigeants des Clubs qui n'ont pas manqué de manifester leur satisfaction sur le déroulement général des rencontres de la saison écoulée.

En somme ce qu'on peut souhaiter qu'une bonne et fructueuse Saison sportive à tous nos Clubs mis en compétition que seuls le mérite et le Fair Play seront au rendez vous.

Bonne Chance et Bonne Réussite

BUREAU DE LIGUE

(P.01. BL/B0 N° 01. S:2023/2024)

SEANCE STATUTAIRE DU MERCREDI 11.10.2023

MEMBRES PRESENTS

MM. **KEMOUCHE Khelifa**, Président
METIKENE Ahmed, Vice Président
BOUCHERIT Mohamed, Secrétaire Général
DAHMANE Dr. **OUAFFEK** **ARIBA**
OUKIL **MAZARI** **MEACHE**

ABSENTS EXCUSES

MM. **BOUGUERRA**
ZEMAM

- **La 1^{ère} séance statutaire et mensuelle du Bureau de Ligue au titre de la dernière saison sportive 2023/2024 du cycle Olympique a été ouverte à 14H00 par Monsieur KEMOUCHE Khelifa, Président de la Ligue.**

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Ensemble des Membres présents, le Président passe la parole au Secrétaire Général, qui donne lecture de l'ordre du jour, du courrier traité durant l'inter saisons sportives.

Aussi, le Président a eu à faire part aux Membres présents que, conformément à l'article 29 des statuts des Ligues Régionales, de la répartition des tâches, au sein du Bureau de Ligue au titre de la saison 2023/2024 : qui se présente comme suit :

MM. **KEMOUCHE Khelifa**, Président
METIKENE Ahmed, Vice Président
BOUCHERIT Mohamed, Secrétaire Général
DAHMANE Badreddine, Directeur Technique Régional
OUAFFEK Khaled, Médecin de la Ligue
ARIBA Noureddine, Représentant des Clubs
OUKIL Antar, Représentant des Arbitres
ZEMAM Djamel, Responsable de l'Organisation des Compétitions
MAZARI Toufik, Directeur Technique Régional d'Arbitrage
BOUGUERRA Yahia, Président de l'Organe Juridictionnel de Discipline
MEACHE Djillali, Président de l'Organe Juridictionnel de Recours et de l'Ethique.

COURRIER : INTER-SAISONS

F.A.F : Secrétariat Général

- ◆ **Convocation de l'Assemblée Générale de la FAF** (Envoi n°1701 SG/FAF du 12.09.2023 destiné aux Membres de l'Assemblée Générale).
Ordre du jour :
 1. **Vérification de la conformité de la convocation et de la composition de l'assemblée Générale ;**
 2. **Nomination des Membres pour contrôler le procès-verbal ;**
 3. **Allocution du Président de la Commission électorale;**
 4. **Election du bureau de vote ;**
 5. **Présentation du candidat à la présidence de son programme de développement ;**
 6. **Election et dépouillement des voix**
- ◆ **Prolongation du délai d'enregistrement des licences (fafconnect)** (Note n° 1808 SG/FAF du 27.09.2023 destiné aux Ligues Régionales de Football): **Délai supplémentaire jusqu'au Vendredi 20 Octobre 2023. Au-delà, aucun dossier ne sera accepté par les Ligues.**
- ◆ **Demandes d'annulation des licences sur FAF-CONNECT** (Envoi n° 1868/SG/FAF du 08.10.2023 destiné aux Présidents des Ligues de Football). **Conformément à la réglementation en vigueur, aucune licence dument enregistrée au niveau d'une Ligue ne peut faire l'objet d'annulation, sauf dans des cas exceptionnels de double licences (falsification des documents exigés pour l'obtention de la licence) et le cas de condamnation infamante privative de liberté ou une suspension pour une longue durée.**
- ◆ **Coupe d'Algérie « Séniors » 2024 : Programmation des Phases Régionale et Nationale :** Cf. Publication des Extraits de l'envoi n° 1843/FAF/SG du 05.10.2023 » destiné aux Ligues Régionales et de Wilaya.
- ◆ **Création de nouvelles adresses mail** (Envoi n° 1834/SG/FAF du 08.10.2023 destiné aux Présidents des Ligues de Football). **Dans le cadre de l'actualisation du fichier des Ligues ; des adresses mail et adresses IP Statiques à créer au nom des Ligues sur la plateforme « fafconnect » à communiquer avant Dimanche 15.10.2023. .**
- ◆ **Actualisation du Fichier des Ligues** (Envoi n°1832/SG/FAF du 04.10.2023 destiné aux Présidents des Ligues de Football). **Fiche de renseignements à transmettre sur la Ligue avant Dimanche 15.10.2023.**
- ◆ **Composition définitive des Groupes de compétition** (Envoi n° 1636/SG/FAF du 30.08.2023 : destiné aux Ligues Régionales de Football) : Elaborée et arrêtée conformément à l'article alinéa 5 du Règlement des Championnats de Football Amateur et à la résolution du Bureau Fédéral du 29.08.2022 à Oran. **Nécessaire fait.**
- ◆ **ADDITIF** (Envoi n° 1686/SG/FAF du 10.09.2023 concernant les Ligues de Football de Wilaya) **sur la composition définitive des Groupes de compétitions.**

.../...

- ◆ **Communication de la liste des CSA de la Ligue Régionale d'Alger** : Ayant accédé et ceux qui ont rétrogradé au terme de la saison sportive 2022/2023. **Nécessaire fait.**
- ◆ **Contrôle anti-dopage** : (Envoi n° 1451/SG/FAF du 05.07.2023 destiné aux Ligues) **traitant de la mise en œuvre du programme national anti-dopage par la Commission Nationale du contrôle anti-dopage : C.N.A.D aux lieux des entraînements et des compétitions.**

Dispositions arrêtées :

- **Facilitations par les Clubs l'accès aux Agents de contrôle anti-dopage désignés par la CNAD ou autre organisme accrédité par l'AMA.**
- **Sanctions prévues par le cas de refus de se soumettre au contrôle anti-dopage : une violation des règles anti-dopage susceptibles d'être applicables au Personnel d'encadrement.**
- **Possibilité de consultation du Site www.cnadalgerie.com**

FOOTBALL « FEMININ »

- ◆ **Plateaux Régionaux pour la détection des Joueuses U17 (2006 – 2007 – 2008) et U20 (2004/2005) programmés du 02 au 10 Septembre 2023** : s'inscrivant dans le cadre de la préparation de la Sélection nationale féminine : **U17/U20**

Ligues Régionales concernées : Alger – Blida – Constantine – Batna –
Annaba – Ouargla – Oran.

ALGER : 03.09.2023 à Béjaia (Stade : Benallouache) : 08 CSA Féminins

CLUBS SPORTIFS AMATEURS :

- ◆ **CSA OSEl Kseur** : **Demandes d'autorisations préalables pour l'organisation d'un matchs amicaux au Stade communal « ZAIDI Brahim d'El Kseur » avec les Equipes des CSA : ASOued Ghir et ARBBarbacha. Accordées** : Conformément à l'Article 68 du RCFA et à l'Article 23 des dispositions réglementaires de la F.A.F pour le Football Amateur : **2023/2024.**
- ◆ **CSA CRBTizi Ouzou** :
 - **Demande de passage de la Commission d'Audit et d'homologation au Stade BENNOUAR M'henna de la Commune de Mekla** au niveau duquel toutes les Catégories d'Equipes sont domiciliées jusqu'à l'achèvement des travaux entrepris au sein du Stade communal « Oukil Ramdane » de Tizi Ouzou
 - **Demande de domiciliation des rencontres officielles de toutes les Catégories d'Equipes du CSA : CRBTO au titre de la saison sportive 2023/2024** : Accord du Président de l'APC de Mekla : Sous réserves du respect de la priorité exclusive aux Equipes de la Commune.

- ◆ **CSA MCRouiba** : Demande d'annulation d'une licence « Séniors » introduite à la plateforme « fafconnect » qui REGRETS : des dispositions règlementaires relatives aux compétitions de Football Amateur édictée par la FAF au titre de la saison sportive 2023/2024 et du RCFA (Article 34)
- ◆ **CSA FETazmalt** : Demande de clarification sur la réglementation en vigueur traitant :
 - du nombre maximum de 30 Joueurs « Séniors » avec intégration obligatoire de 10 Joueurs de moins de 22 ans : nés en 2002 – 2003 – 2004 et ce, au titre de la 1^{ère} et 2^{ème} période d'enregistrement des licences
 - du renouvellement obligatoire des dossiers médicaux en catégories de Jeunes au titre de chaque saison sportive

LIGUES DE FOOTBALL DE WILAYAS :

◆ **L.F.W : Tizi Ouzou :**

- **Coupe d'Algérie 2023/2024** : Représentation de la Ligue à la phase Régionale en Séniors – U19 – U17 – U15.

Catégories	Dénominations : CSA	Sigles
Séniors	Agulmim Sportive Ait Bouaddou	ASAB
U-19	Football Club Ouadhias	FCO
U-17	Itihad Riadhi Baladiat Yakourene	IRBY
U-15	Renaissance Sportive Illoula-Oumalou	RSIO

- **A/s du recouvrement des frais d'engagement 2023/2024 des CSA** : CRBTizi Ouzou – JSBoukhalfa – DCBoghni – CAFréha – ASCOuaguenoun – JSCOuacif – USTimizart affiliés ç la Ligue Régionale d'Alger au titre de la saison sportive 2023/2024

◆ **L.F.W : Alger :**

- Dénomination des CSA accédant en Division Régionale II au titre de la saison sportive : 2023/2024 :
 - ✓ **N.M.Zéralda** : N.M.Z
 - ✓ **M.O.Bentalha** : M.O.B
 - ✓ **E .S.Madina Djadida** : E.S.M.D
- **A/s du recouvrement de la quote part de participation de la Ligue Régionale d'Alger aux charges de gardiennage et de sécurité « AMNAL »**. Montant inscrits aux écritures comptables : **1.195.169,51 DA**

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE DAR EL BEIDA :

- ◆ **Procès verbaux de la Commission Ad hoc de prévention et de sécurité** : Rencontres programmées et organisées au Stade communal « Omar Benrabah » de Dar El Beida
 - **02.07.2023** : Paradou AC – MCAlger
 - **09.07.2023** : Paradou AC – USBiskra
 - **13.07.2023** : MCAlger – MCEl Bayadh
 - **17.07.2023** : MCAlger – CRBelouizdad

COMMUNE DE DRAA BEN KHEDDA : (W.Tizi Ouzou)

- ♦ **Procès verbal de réunion d'urgence du 13.07.2023** consignant de l'élection de Monsieur **KACI Hocine** au comité du CSA pendant une durée de 45 jours le chargeant des affaires courantes du Club avec l'assistance des quatre (4) Vice Présidents du Club.

COMMUNIQUE AUX C.S.A « L.R.F.A »

**DEMANDES D'ANNULATION DES LICENCES
SUR FAF-CONNECT**

« **Extraits** : Envoi n° 1868/SG/FAF du 08.10.2023
destiné aux Présidents des Ligues de Football »

Conformément à la réglementation en vigueur, aucune licence dument enregistrée au niveau d'une Ligue ne peut faire l'objet d'annulation, sauf dans des cas exceptionnels de double licences (falsification des documents exigés pour l'obtention de la licence) et le cas de condamnation infamante privative de liberté ou une suspension pour une longue durée.

NOTE AUX CSA : « LRFA »

COUPES D'ALGERIE : « Séniors – Jeunes »

Saison Sportive : 2023/2024

Phase : « Régionale »

Les dispositions réglementaires relatives aux compétitions de Football Amateur : 2023/2024 édictées par la F.A.F (Art. 22) précisent que « Tous les Clubs de Football Amateur ont le droit de participer à la compétition de Coupe d'Algérie ».

Les Clubs en mesure d'y participer sont priés d'introduire les demandes de licences au niveau de la plateforme « fafconnect » avant le Mardi 17 Octobre 2023 à Minuit.

Au-delà, aucune participation au 1^{er} Tour Régional ne sera acceptée ; notamment en ce qui concerne les Clubs n'ayant régularisé leurs situations administrative et comptable vis-à-vis de la Ligue.

COMMUNIQUE : « L.R.F.A »

COUPE D'ALGERIE « SENIORS » : 2024

PROGRAMMATION DES PHASES DE QUALIFICATIONS

« Extraits : Circulaire n° 1843/FAF/SG du 05.102023 »

PHASE REGIONALE : 05 TOURS

T O U R S	J O U R N E E S	CLUBS CONCERNES
1^{er}	13 et 14 Oct.2023	Divisions : Régionales et de Wilaya
2^{ème}	20 et 21 Oct.2023	
3^{ème}	Mardi 24 Oct. 2023	Entrée en lice : Ligue Inter Régions de Football
4^{ème}	10 et 11 Nov.2023	Entrée en lice : Ligue Nationale de Football Amateur
5^{ème}	01 et 02 Déc.2023	Clubs qualifiés successivement
Tour Exceptionnel	Mardi 21 Nov.2023	Eventualité : d'un nombre élevé de clubs qualifiés

FAF : CONNECT : Echéances arrêtées

- **09 Oct.2023** : Demandes de participation des Clubs des Divisions Régionales et de Wilaya.
- **09 Oct. 2023** : Dernier délai d'enregistrement des licences **au moins 20 joueurs**
- **Mardi 10 Oct. 2023** : Tirage au sort du 1^{er} Tour Régional

QUOTA DE CLUBS PAR REGION

07 : Alger – Constantine – Oran

05 : Batna – Blida – Annaba

04 : Saida – Ouargla – Béchar

PHASE NATIONALE : 32^{èmes} – 16^{èmes} – 8^{èmes} de FINALES

Programmation des Tours entre le 13 Janvier et le 11 Février 2024

COUPE D'ALGERIE « SENIORS » : 2023/2024

PHASE REGIONALE

EPREUVE DE TIRAGE AU SORT : 1^{ER} TOUR

MARDI 10 OCTOBRE 2023

Siège : L.R.F.A

**CLUBS REPRESENTES : ASAPCivile - ASBKouba - CRBBKiffan - ESOBrahim
JSBArbatache - SSSidi Aich - WARouiba - WBAin Bénian -
WBSaoula**

N°	RENCONTRES : 1^{er} Tour 13 et 14 Octobre 2023	
01	JSAkbou	SRBTazmalt
02	FETazmalt	SSSidi Aich
03	OSEl Kseur	JSTichy
04	JSBoukhalfa	DCBoghni
05	USBeni Douala	ASBOuaddou
06	USTimizart	CRBTizi Ouzou
07	USAth Mansour	DRBKadiria
08	HCAin Bessam	ESBir Ghbalou
09	ERBOuled Moussa	CMTidjelabine
10	JSBArbatache	CMBThénia
11	MBHammadi	ESOuled Brahim
12	CAKouba	ASBKouba
13	CRBDBeida	USDSChéraga
14	Hydra AC	WBSaoula
15	CRBBKiffan	WBAin Bénian
16	DRBStaoueli	ASAProtection Civile
17	NRBirtouta	WARouiba
18	MCRouiba	DRBBaraki
19	JSMChéraga	ESMadina Djadida
20	ESKouba	NMZéralda
21	ASOued Ghir : EXEMPT	

COMMUNIQUE : « L.R.F.A »

COUPE D'ALGERIE « SENIOS » : 2024

« Circulaire n°1883/SG/FAF du 10.10.2023 »

PHASE REGIONALE

EPREUVES DU TIRAGE AU SORT

DIMANCHE 15.10.2023 A 14H00'

Siège : L.R.F.A (Hamma)

- **2^{ème} Tour** : Clubs issus du 1^{er} Tour
- **3^{ème} Tour** : Entrée en lice des Equipes de la Ligue Inter Régions :

*IBLakhdaria – JSAzazga – JSBoumerdes – JSEl Biar –
JSHai Djabel – JSMBéjaia – MBBouira – MOBéjaia*

Programmation des rencontres :

- **2^{ème} Tour** : Vendredi 20.10.2023
- **3^{ème} Tour** : Mardi 24.10.2023

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS **DE FOOTBALL AMATEUR**

RCFA : Article 71

ACCESSIONS : 2023/2024

En Ligue Inter-Régions

CSA : **J.S.Azazga**

En Divison Régionale : I

- **D.R.B.Staoueli**
CSA : - **J.S.Akbou**
- **M.B.Hamadi**

En Divison Régionale : II **CSA : Liges de Wilaya**

- **ESMadina Djidida**
Alger : - **N.M.Zéralda**
- **R.B.Bentalha**
Béjaia : - **S.R.Tazmalt**
Bouira : - **N.M.Lakhdaria**
Boumerdes : - **E.S.Ouled Brahim**
Tizi Ouzou : - **U.S.Timizart**

RETROGRADATIONS : 2023/2024

En Divison Régionale : I

CSA « LIRF » : **J.S.Tixeraine**
N.A.R.B.Réghaia

En Divison Régionale : II

- **E.C.Oued Smar**
CSA : - **R.C.Boumerdes**
- **C.M.Tidjelabine**
- **U.S.Oued Amizour**

En Liges de Wilaya

Alger : - **N.R.Dely Ibrahim**
- **C.B.Sidi Moussa**
Béjaia : - **C.R.Souk El Tenine**
- **E.S.Timezrit**
Boumerdes : - **N.R.B.Sidi Daoud**
Tizi Ouzou : - **E.S.Azeffoun**
- **J.S.Tadmait**
- **U.S.M.D.B.Khedda**
Bouira : **Néant**

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES
RELATIVES AUX COMPETITIONS DE FOOTBALL AMATEUR
SAISON SPORTIVE : 2023 – 2024

(Extraits : Applicables aux Liges Régionales)

- * **Frais d'Engagement** : 1000.000,00 DA
- * **Dépôt des dossiers** : 20 au 31.08.2023 (**Dépôt tardif : Amende 30.000 DA**)
- * **Date limite** : Jeudi 07 Septembre 2023
- * **Début des Championnats** : 06.10.2023

CATEGORIES D'EQUIPES A ENGAGER

- **SENIORS** : Nés avant le 1^{er} Janvier 2005
- **U 19** : 2005 – 2006
- **U 17** : 2007 – 2008
- **U 15** : 2009 – 2010
- **U 14 (Facultatif)**: 2011- 12 – 13 (Enregistrement Ligue de Wilaya)

ENREGISTREMENT DES LICENCES

« *Plate forme : fafconnect* »

Phase : Enregistrement – Contrôle – Validation

- « **SENIORS** » : Jusqu'au Jeudi 25 Septembre 2023
- « **JEUNES** » : Jusqu'à la fin de la phase aller de la catégorie

NOMBRE DE JOUEURS A ENREGISTRER PAR CLUB

- « **SENIORS** » : **30 joueurs maximum dont 10 joueurs nés en 2002 – 2003 et 2004 dont 01 Gardien de but**
- « **JEUNES** » : **20 joueurs minimum avant le début du Championnat dont 02 Gardiens de but**

LICENCE D'ENTRAINEUR (Enregistrement en Ligne)

(Voir note : Pré requis des Diplômes)

- **Entraîneur Principal**
- **Entraîneur Adjoint**
- **Entraîneur des Gardiens de but**
- **Préparateur physique**

- **Contrat obligatoire**
- **Délivrance** : 02 licences par saison sportive
- **2^{ème} licence** : Résiliation préalable et obligatoire du 1^{er} Entraîneur
- **3^{ème} licence** : Acquiescement préalable de l'amende de **200.000,00 DA**

ABSENCE D'ENTRAINEUR SUR LA MAIN COURANTE

(Rencontres officielles)

Sanctions financières :

- **1^{ère} infraction** : 30.000 DA
- **Cas de récidive** : 40.000 DA

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES
RELATIVES AUX COMPETITIONS DE FOOTBALL AMATEUR

Extraits : « applicables aux Ligues Régionales »

SAISON : 2023/2024

**ENGAGEMENT DES CLUBS
POUR LA SAISON 2023-2024**

- **Le dossier d'engagement doit être constitué de pièces suivantes :**

- **Une fiche d'engagement dans les compétitions** (imprimé à télécharger du site de la Ligue).
- **Une copie légalisée de l'agrément du club, s'il y a changement.**
- **Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et des structures du football.**
- **Quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue.**
- **Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres du club, pour la saison 2023-2024, conformément au règlement des championnats de Football Amateur.**
- **Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la commission d'homologation des stades.**
- **Une fiche d'intégrité dûment signée par le Président du club.**
- **Une fiche de signalement dûment signée par le Président du club.**
- **Le paiement des frais d'engagement et des éventuels arriérés.**
- **Le Bilan Financier de l'exercice 2022 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.**
- **Une copie de l'assurance de l'infrastructure sportive pour toute la saison sportive 2023-2024.**

DÉPÔT DES DOSSIERS D'ENGAGEMENT

- **Les dossiers d'engagement complets doivent être déposés auprès des ligues , contre accusé de réception :**

Ligue Régionale de Football : Avant le 01/09/2023

Entre le 20/08/2023 et le 31/08/2023 : Une Amende 30.000,00 DA

- **Au-delà du 07 Septembre 2023, aucun dossier ne sera accepté par les Ligues Régionales de Football .**

MONTANT DES FRAIS D'ENGAGEMENT

- **Divisions Régionales Une et Deux : Un Million (1.000.000,00) Dinars.**
- **Catégories jeunes uniquement et toutes divisions confondues :**
- **Cent Cinquante Mille (150.000,00) Dinars par catégorie.**

CATÉGORIES D'ÉQUIPES A ENGAGER OBLIGATOIREMENT

Pour les clubs des divisions : Inter-Régions, Régionale et Wilaya :

- **Une équipe Sénior : Joueurs nés avant le 1^{er} Janvier 2005**
- **Une équipe U-19 : Joueurs nés en 2005 – 2006.**
- **Une équipe U-17 : Joueurs nés en 2007 – 2008.**
- **Une équipe U-15 : Joueurs nés en 2009 – 2010.**
- **Une équipe U-14 : Joueurs nés en 2011 (facultative).**

N.B : L'engagement éventuel d'une équipe U-14 doit être enregistré auprès de la ligue de wilaya dont dépend le club.

L'ENREGISTREMENT DES LICENCES

L'enregistrement des licences, leur contrôle et leur validation par les ligues doivent être fait obligatoirement dans les délais impartis, à travers la plateforme : www.fafconnect.dz.

Le système FAFCONNECT signalera aux clubs et aux ligues si les dossiers de licences sont incomplets .

Dans le cas où le système FAFCONNECT est sollicité pour le même joueur pour une double licence dans la deuxième période d'enregistrement seule est valable la licence qui répond aux conditions des présentes dispositions.

- **Est réputé « Amateur » tout joueur qui ne perçoit pas une rémunération supérieure au montant des frais déboursés par le joueur dans l'exercice de son activité.**
- **La licence du joueur « Amateur » est annuelle par conséquent le joueur amateur est libre de tout engagement envers son club à la fin de la saison.**

- Enregistrement des joueurs des catégories jeunes :

L'enregistrement et la délivrance des licences des catégories de jeunes est du ressort de la ligue gestionnaire des championnats des catégories de jeunes.

PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DES LICENCES

- Pour la catégorie « Séniors » : La période d'enregistrement des licences est fixée pour les Ligues Régionales jusqu'au 28.09.2023 (Délai prolongé au 20.10.2023)

- Pour les catégories « Jeunes » : La période d'enregistrement des licences s'étale jusqu'à la fin de la phase aller de la catégorie.

NOMBRE DE JOUEURS A ENREGISTRER PAR CLUB : Ligues Régionales

SENIORS : 30

U - 19 : 30

U - 17 : 30

U - 15 : 30

U - 14 : 30

Pour la catégorie « Séniors » :

- Dix (10) joueurs nés entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2004 dont obligatoirement un (1) gardien de but.

- Un minimum de 23 joueurs doit être enregistré dont trois gardiens de buts.

Pour les catégories « Jeunes » :

- Vingt (20) joueurs au minimum avant le début du championnat, dont deux (02) gardiens de buts.

- L'enregistrement des licences pour les catégories jeunes est autorisé jusqu'à la fin de la phase aller de la catégorie.

LICENCE DU JOUEUR AMATEUR

- La licence du joueur amateur est annuelle.

- Un joueur amateur ne peut signer plus d'une licence « Joueur » au cours de la même saison sportive sauf exception prévue à l'article 11 de ses présentes dispositions.

- Le joueur contrevenant à cette disposition est passible de sanction prévue par le Règlement du championnat de football amateur (RCFA), dans ce cas de figure la licence est délivrée au premier club ayant fait enregistré sa demande dans le système FAFCONNECT.

- Dans le cas d'enregistrement d'une 2eme licence à travers la plateforme FAFCONNECT toute la responsabilité incombe aux secrétaires de clubs.

- Dans le cas où une licence irrégulièrement obtenue; elle sera automatiquement annulée par la ligue et il sera fait application de la réglementation en vigueur avec toute sa rigueur.

- Un joueur étranger, légalement résident en Algérie, peut être inscrit.

- Les instances peuvent prendre à l'égard de toute personne une mesure administrative de suspension, retrait ou de refus de délivrance de la licence en vertu de la loi du sport, des règlements généraux de la FAF et la décision doit être motivée et notifiée à la personne ouvrant droit à un recours (Commission de recours de la FAF).

- Les joueurs des catégories jeunes peuvent changer de club après le 31/12/2023 en raison seulement d'un changement de résidence (plus de 50 Kilomètres).

LICENCE D'ENTRAÎNEUR

- 1- **Seulement deux (02) licences par saison seront délivrées aux entraîneurs (Entraîneur Principal, entraîneur adjoint, entraîneur des gardiens, préparateur physique et DTS), et si besoin est pour l'entraîneur une 3eme licence lui sera attribuer pour exercer en division inférieure.**
- 2- **Un contrat est obligatoire pour tout entraîneur d'une catégorie selon la matrice en vigueur de la DTN.**
- 3- **Pour le recrutement d'un deuxième entraîneur, la résiliation du contrat du premier entraîneur est obligatoire.**
- 4- **En cas de litige entre club et entraîneur, une dérogation de vingt-et-un (21) jours sera accordée par la DTN pour l'entraîneur-adjoint ou le DTS conformément à la décision de la Commission du statut et du transfert du joueur de la FAF.**
- 5- **Si l'entraîneur-adjoint ou le DTS est confirmé au poste d'entraîneur en chef, une résiliation du premier contrat est obligatoire et le club bénéficiera d'une période supplémentaire de vingt-et-un (21) jours pour remplacer l'entraîneur-adjoint ou le DTS promu au poste d'entraîneur principal.**
- 6- **Dans le cas où l'entraîneur-adjoint est confirmé comme entraîneur principal, le club a le droit d'engager un autre entraîneur-adjoint.**
 - **Pour la troisième licence qui sera la dernière pour le club, ce dernier doit s'acquitter d'une amende de :**
 - **Divisions Régionales : Deux Cent Mille Dinars (200.000,00 DA).**
- 7- **En cas d'absence de l'entraîneur ou l'adjoint sur la main courante lors des rencontres officielles, le club sera sanctionné financièrement selon le barème suivant : Division Absence d'entraîneur 1ère Infraction En cas de récidive**

Liges Régionales : 1^{ère} Infraction :	30.000,00 DA
Récidive :	40.000,00 DA
- 8- **Le DTS ne peut accéder à la main courante en toutes catégories confondues, sauf sur dérogation délivrée par la Ligue pour les motifs cités dans l'article 26-6 du RCFA .**
- 9- **Tous les contrats et demandes de licences doivent être signés par le président du club et par l'Entraîneur, en mentionnant la qualité .**
 - **Les demandes de licence des joueurs seniors doivent être signées par le président du club**
- 10- **Le dossier d'entraîneur doit être transmis en ligne via la plateforme : www.fafconnect.dz.**
- 11- **Un entraîneur qui a déjà déposé une demande de licence rejeté par la DTN ne peut en aucun cas prétendre à l'obtention d'une licence pour une autre fonction au sein du club.**
- 12- **Toute personne ayant usurpé une fonction technique au sein du club s'exposera aux sanctions suivantes :**
 - **Pour le club : une amende de trois-cent-mille (300.000, 00 DA).**
 - **Pour la personne fautive ; une amende de cent-cinquante-mille dinars (150.000,00 DA) qu'il le payera lui-même sous peine de poursuite judiciaire.**
- 13- **Seul l'entraîneur principal ou son adjoint peuvent faire le coaching .**

MUTATIONS DE JOUEURS DURANT LA 2^{EME} PERIODE D'ENREGISTREMENT

Pendant la 2^{eme} période d'enregistrement, les clubs amateurs ont le droit de :

- **Muter des joueurs amateurs vers les clubs amateurs ou professionnels.**
- **Inscrire des joueurs amateurs.**
- **Les clubs amateurs qui ont un effectif de trente (30) joueurs n'ont pas le droit d'enregistrer de joueurs durant la deuxième période d'enregistrement, même s'ils libèrent deux joueurs.**
- **L'inscription des joueurs des clubs amateurs doivent se faire au prorata du nombre de joueurs dans l'effectif (pas plus de 30 joueurs).**
- **Inscrire des joueurs de statut professionnel uniquement après leur changement de statut vers le statut amateur**
- **Les clubs amateurs ne peuvent inscrire que deux (02) joueurs au maximum provenant d'un même club.**
- **Les joueurs mutés durant la deuxième période d'enregistrement sont soumis à la lettre de libération dûment signée par le Président du club.**
- **La lettre de libération doit être accompagnée par la licence du joueur, et déposée au secrétariat de la ligue.**
- **Les clubs amateurs qui inscrivent durant la deuxième période d'enregistrement doivent tenir compte de l'exigence du nombre de dix (10) joueurs minimum entre le 01 janvier 2002 et 31 décembre 2004.**

DOSSIER DE LICENCE POUR LES JOUEURS

- **L'enregistrement des licences des joueurs se fera en ligne, dans les délais impartis, via la plateforme : www.fafconnect.dz.**
- **Les dossiers de licences de nouvelles inscriptions, doivent être de date correspondante à la période d'inscription sous peine d'être rejeté.**

DOSSIER MÉDICAL

- **Toute demande de licence devra être accompagnée d'un dossier médical tel que défini par la Commission médicale fédérale.**
- **Le Président, le Secrétaire général ainsi que le médecin du club doivent établir une attestation certifiant que la confection du dossier médical de leurs joueurs est conforme aux directives de la Commission médicale de la FAF.**
- **L'enregistrement du dossier médical se fera également en ligne, dans les délais impartis, via la plateforme : www.fafconnect.dz**

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

1- Le processus du contrôle de dopage et l'analyse des échantillons sont organisés par la commission nationale anti-dopage, la commission médicale de la fédération et les commissions spécialisés de la CAF, de la FIFA et du CIO.

2- Le club garantit que chacun de ses joueurs s'engage à se soumettre aux contrôles organisés et assure également la réservation d'une salle de contrôle de dopage équipée à l'intérieur du stade où il reçoit.

PASSEPORT DU JOUEUR

- Conformément aux dispositions du règlement FIFA portant statut et transfert du joueur et les règlements généraux de la FAF, tout joueur doit disposer d'un passeport qui récapitulera sa carrière depuis l'âge de 12 ans à 23 ans.

Ce document tenu en double (un exemplaire pour le club et un exemplaire pour le joueur) permettra aux clubs formateurs de solliciter lors de chaque transfert, le paiement de l'indemnité de formation et du mécanisme de solidarité

STATUT DU JOUEUR AMATEUR

Est réputé amateur le joueur qui, pour toute participation au football organisé, ne perçoit pas une indemnité supérieure au montant des frais effectifs qu'il dépense dans l'exercice de cette activité.

Conformément à la loi du sport 13-05 et au règlement de la FIFA relatif au statut et du transfert des joueurs, le joueur amateur ne peut percevoir de prime de signature, ou de salaire et aucune gratification de quelque nature qu'elle soit pouvant revêtir une quelconque forme de salaire.

TRANSFERTS INTERNATIONAUX

- Les transferts internationaux des joueurs amateurs Algériens sont soumis à la demande classique de certificat international de transfert durant la période d'enregistrement.

- Dès réception du dossier de demande d'enregistrement du joueur venant de l'étranger, la ligue concernée doit immédiatement saisir la FAF.

DROIT DE PARTICIPATION EN SENIORS DES JOUEURS DE CATÉGORIE DE JEUNES

Joueurs de catégorie U-17 :

- Tous les clubs peuvent éventuellement utiliser en équipe Séniors des joueurs de la catégorie U-17, avec la licence délivrée par leur Ligue ou la Ligue gestionnaire du championnat à condition d'avoir fourni un dossier médical conforme au règlement susvisé.

ÉQUIPEMENT

- **Les équipes doivent être uniformément vêtues (Maillots, shorts et bas) aux couleurs de leur club déclarées à l'engagement conformément au règlement des Championnats de football amateur et au règlement de l'équipement édicté par la FIFA.**
- **Les clubs doivent communiquer à leurs ligues et sur la fiche d'engagement les couleurs principales et les couleurs de réserves de leurs équipements.**
- **Avant le début de chaque saison sportive, les ligues doivent publier impérativement sur leurs bulletins officiels et sur leurs sites web les listes des couleurs des équipements des clubs.**

NUMÉROTATION DES MAILLOTS

- **Le club est tenu au moment du dépôt des demandes de licences, de communiquer à sa ligue, les numéros des dossards attribués à tous les joueurs participant aux rencontres officielles des seniors.**
- **Les numéros de : Un (01) à trente (30) sont attribués exclusivement aux joueurs seniors et demeurent inchangés durant toute la saison et doivent figurer sur le dos du maillot et à l'avant du short du côté droit.**
- **Les numéros Un (01), et seize (16) et trente (30) sont attribués aux gardiens de but seniors.**
- **Les zones vierges des manches du maillot, sont exclusivement réservées aux insignes d'identification de la compétition.**

ORGANISATION DES MATCHES

- **Le Club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence du service d'ordre, d'un médecin, défibrillateur et d'une ambulance pour toute rencontre de football.**
- **Si l'absence du service d'ordre, du médecin et de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club organisateur est sanctionné conformément au Règlement des championnats de football amateur.**
- **En cas de l'absence de défibrillateur, le club qui reçoit assume l'entière responsabilité civile, et pénale de l'absence de défibrillateur, en sus des sanctions disciplinaires prévues par la réglementation.**

COUPE D'ALGÉRIE

- **Tous les clubs de football amateur ont le droit de participer à la compétition de Coupe d'Algérie conformément au calendrier arrêté par leurs Ligues respectives et sont soumis au règlement COUPE D'ALGÉRIE.**

MATCHES AMICAUX

- **Conformément aux règlements en vigueur, tout match amical doit recevoir préalablement l'accord écrit de la Ligue de Football Amateur concernée, sous peine de sanctions.**
- **Tout match amical organisé sans l'accord de la Ligue de Football Amateur concernée entraînera une sanction financière à chacun des deux clubs participants de :**
 - **Les Ligues Régionales une et deux : Vingt mille (20.000) dinars**
- **Aucun arbitre ne doit arbitrer un match amical sans l'autorisation préalable de la ligue concernée, sous peine de sanctions.**

OBLIGATION DES JOUEURS ET DIRIGEANTS

- **Les dirigeants et les joueurs amateurs sont tenus au strict respect de la loi du sport 13-05.**
- **Les dirigeants sont tenus au strict respect du Décret exécutif n° 16-153 fixant les dispositions statutaires relatives aux dirigeants sportifs bénévoles élus.**
- **Les dirigeants et les joueurs amateurs sont tenus au strict respect des règlements des Championnats de Football Amateur.**
- **Les dirigeants et les joueurs amateurs sont tenus au strict respect du code d'éthique de la FAF.**
- **Tous les membres dirigeants et joueurs des clubs sont astreints à l'obligation de réserve pour les faits et informations dont ils ont eu connaissance de par leurs fonctions. Ils sont, par ailleurs, tenus dans leurs déclarations publiques au respect des dirigeants et des structures de gestion du football.**

OBLIGATION DES CLUBS

- **Outre les obligations des clubs prévus dans le règlement des championnats de football amateur.**
- **Les clubs engagés doivent décliner auprès de la ligue de football amateur le nom de leur site officiel, leur e-mail, ou d'autres médias qu'ils animent sur les réseaux sociaux.**
- **Les clubs sont responsables du domaine de leur site officiel, ou d'autres médias qu'ils animent sur les réseaux sociaux et ceux qui portent leur dénomination officielle.**
- **Les incorrections soulevées par rapport au domaine des sites officiels, ou d'autres médias sur les réseaux sociaux sont sujettes aux mesures disciplinaires prévues par le code disciplinaire et le code éthique de la Fédération Algérienne de football.**
- **Aucun club ne peut procéder à des avances financières sur les salaires contrairement à la réglementation en vigueur.**

OBLIGATION DES LIGUES

- Les ligues sont tenues de publier sur leurs sites web :

• Les sanctions et/ou reliquats de sanctions des joueurs, staffs et stades à la fin de la saison.

- Toutes les ligues sont tenues obligatoirement d'organiser des championnats de jeunes et toute ligue n'ayant pas organisé un championnat pour ses catégories jeunes, les résultats de son championnat ne seront pas reconnus sauf décision autre du bureau fédéral .

- L'ensemble des Ligues sont tenues de mettre en service la plateforme :

www.fafconnect.dz

DISPOSITIONS FINALES

1) Les dispositions ci-dessus ne sauraient en aucun cas se départir des Règlements Généraux de la Fédération algérienne de football, du présent Règlement, et des Règlements internationaux de la FIFA.

2) Arrêt anticipé et/ou prématuré des championnats :

En cas d'arrêt anticipé et/ou prématuré du championnat, le bureau fédéral est seul habilité pour prendre les décisions adéquates à cette situation. Toutefois si tous les clubs d'un championnat n'ont pas pu jouer l'intégralité des matches « 20 matches » requis en Règlement du championnat de football amateur (RCFA), aucun classement sportif n'est établi au titre de la saison sportive en cours et l'équipe sénior classée première mais n'ayant pas le nombre de match adéquat ne sera pas reconnue comme championne et ne fera l'objet d'aucune accession en palier supérieur sauf décision du bureau fédéral de la FAF .

3) Cessation d'activité :

Un club en non activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle et qui est déclaré comme tel par sa ligue est automatiquement relégué en bas de l'échelle nationale des compétitions et demeure une (1) saison sans activité.

Un club ne s'étant pas acquitté de sa cotisation « droits d'engagement » au titre de la saison en cours est radié de la compétition et soumis aux exigences ci-après.

En effet, un club qui a été radié ou ne s'est pas engagé pour la saison 2022/2023 ou les saisons précédentes doit introduire une nouvelle demande d'affiliation dans les formes réglementaires prévues dans les règlements généraux de la FAF et les dispositions en cours ; cette réinscription ne peut être faite avant un délai d'un (1) an après la date du non-engagement.

4) Dirigeants :

Un dirigeant ne peut pas être membre de plusieurs clubs et ne peut pas pratiquer le football en tant que joueur.

5) Tous les contrats et demandes de licences doivent être signés par le Président du Clubet par l'entraîneur, en mentionnant la qualité.

SUITE/ DISPOSITIONS FINALES

- 6) **Les demandes de licence des joueurs Seniors doivent être signées par le Président du club.**
- 7) **Les demandes de licence des joueurs Jeunes doivent être signées par le Président.**
- 8) **Les modalités d'accèsion et de rétrogradation saison 2023-2024 :**

LIGUES REGIONALES ET DE WILAYAS :

a) Les modalités d'accèsion pour les ligues régionales :

- **Le premier club de chaque groupe de la régionale 1 et sur la base du classement sportif de la saison en cours et à l'issue de la dernière journée de championnat est promu en division inter-régions de football.**
- **Le premier club de chaque groupe de la régionale 2 et sur la base du classement sportif de la saison en cours et à l'issue de la dernière journée de championnat est promu à la régionale 1 dont le club dépend.**

b) Les modalités d'accèsion pour les ligues wilayas :

- **Le premier club de chaque groupe du championnat honneur sur la base du classement sportif de la saison en cours et à l'issue de la dernière journée de championnat est promu au championnat de la régionale 2 dans le groupe dont il dépend, selon le découpage reconnu par la Fédération algérienne de football.**
- **Le premier club de chaque groupe du championnat pré-honneur sur la base du classement sportif de la saison en cours et à l'issue de la dernière journée de championnat est promu au championnat honneur.**

c) Les Modalités de Rétrogradation pour la division régionale 1 :

- **Seront établies en fonction de la réglementation en vigueur, et selon aussi le nombre de clubs qui rétrogradent de la division Inter-régions.**

d) La reconnaissance d'une accèsion :

- **Elle est tributaire du nombre exigé « 20 journées » comme le dispose l'article 1 du Règlement du championnat de football amateur.**

- 9) **Les présentes dispositions ne peuvent être modifiées que par une décision du bureau fédéral de la FAF.**

ADOPTION ET MISE EN VIGUEUR

- **Ces dispositions sont approuvées par le Bureau fédéral en date du 09 juillet 2023, et entrent en vigueur immédiatement.**

LE PRESIDENT

KEMOUCHE Kh.

LE SECRETAIRE GENERAL

BOUCHERIT M.

DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE : D.T.R

(P.01.DTR/ BO N°01.S.2023/2024)

MEMBRES PRESENTS

MM : DAHMANE Badreddine, Directeur
AMAROUCHE Malek, Directeur Adjoint

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE :

- ◆ **Organisation de stages de formation Licence : CAF A :** Pour des raisons édictées par les délais des enregistrements sur le système CMS, à titre exceptionnel au Stade par le Directeur Technique Régional d'Alger en collaboration avec la Direction Technique Nationale pour la période de Septembre 2023 à Janvier 2024.

NOTA : Les frais de participation fixés à 40.000,00 DA par module (formation les 05 modules à raison du volume horaire avoisinant les 300 Heures.

- ◆ **Réunion de la D.T.N avec les Directeurs Techniques Régionaux :** Mardi 17.10.2023 à 09H00' – Centre Technique National de Sidi Moussa (Alger) **Objet : Présentation du rapport d'activité de la saison 2023/2024.**
- ◆ **Inscription au Lycée National Sportif de Draria (Envoi n°1694 SG/FAF du 11.09.2023 destiné aux Ligues Régionales de Football) : Meilleurs Jeunes Joueurs nés en 2007 – 2008 scolarisés au titre de l'année 2023/2024.** Nécessaire fait.
- ◆ **Stage de formation CAF A : Ex. Internationaux**
 - **Module 3 pour les trois groupes :**
 - 1) **15 au 21 Septembre 2023**
 - 2) **22 au 28 Septembre 2023**
 - 3) **29.09 au 05.10.2023**
 - **Centre Technique National de Sidi Moussa**
 - **Directeur du stage de formation :** Désignation de Mr. DAHMANE Badreddine, D.T.R d'Alger pour toute la période du 15.09 au 05.10.2023.

Réunion de coordination Saison :2023/2024

Directions Techniques de Wilaya

« Alger – Béjaia – Bouira – Boumerdes – Tizi Ouzou »

LUNDI 02.10.2023 A 10H00' : Siège L.R.F.A

Ordre du Jour :

- 1) **Informations générales ;**
- 2) **Plan d'action jusqu'au 31.12.2023 ;**
- 3) **Programmation des Stages ;**
- 4) **Détections et Sélections ;**
- 5) **Situation des DTW et de leur composante humaine ;**

.../...

NOTE AUX CSA : « LRFA »

PRE-REQUIS : Diplômes d'Entraîneurs
Arrêtés par la Direction Technique Nationale
« Extraits : applicables aux Liges Régionales »
Saison Sportive : 2023/2024

CATEGORIE : « SENIORS »

ENCADREMENT	DIVISION REGIONALE : I	DIVISION REGIONALE : II
		DIPLOMES PRE-REQUIS
D.T.S <i>Directeur Technique aux Sports</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ CAF A▪ 3^{ème} Degré▪ Conseiller du Sport▪ Technicien Supérieur du Sport	
Entraîneur <i>Principal / Adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ FAF 3▪ DFE 3▪ 2^{ème} Degré	<ul style="list-style-type: none">▪ FAF 2▪ DFE 2▪ 1^{er} Degré
Préparateur physique	Diplôme Fédéral : Préparateur physique	
Entraîneur Gardiens de But	Diplôme Fédéral : Entraîneur de Gardiens de But Niveau I	

CATEGORIES : « JEUNES »

CATEGORIES	DIVISION REGIONALE : I	DIVISION REGIONALE : II
U19 <i>2005 - 2006</i>	FAF 2 DFE 2	FAF 1
U17 <i>2007 - 2008</i>		DFE 1
U15 <i>2009</i>		
Facultative U13 <i>2011 - 2012 - 2013</i>	Diplômes : FAF 1 - DFE 1	

Le Directeur Technique Régional

DAHMANE B.

DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE DE L'ARBITRAGE

(P. 01.DTRA/BO N° 01. S:2023/2024)

SEMINAIRE REGIONAL : ARBITRES ET ASSISTANTS

« REGRETTE : Rachid ASMA »

SAISON : 2023/2024

- **Comme il est de tradition, à chaque entame d'une saison sportive, la Ligue Régionale d'Alger a eu à organiser un séminaire pour ses Arbitres et Arbitres Assistants, dédié à la mémoire du Regretté Rachid ASMA, Président de la Ligue de Football de Tizi Ouzou.**
- **Ce séminaire a été programmé après le regroupement des Arbitres pour être soumis aux épreuves de tests physiques « FIFA » au stade d'Athlétisme de Bordj El Kiffan « Bateau Cassé ».**
- **Seuls les Arbitres ayant satisfait aux tests physiques ont été retenus pour le Séminaire, ils ont été repartis entre deux sessions soit un total de 126.**
- **Après l'observation de l'hymne national et de la minute de silence à la mémoire du Regretté Rachid ASMA, l'ouverture des travaux des deux sessions : Jeudi et Vendredi s'est faite par le Président de la Ligue avec la présence des Présidents des Ligues de wilaya invités comme toujours à l'égard des quels il a eu à souhaité la bienvenue et à les entretenir sur les objectif du séminaire notamment le développement de la pratique compétitive du Football dans la région d'Alger qui regroupe les 5 Ligues de wilaya.**
- **En marge du Séminaire une réunion de coordination avec les Commissions d'Arbitrage de Wilaya.**
- **L'encadrement du séminaire a été assuré par le Directeur Technique de l'Arbitrage avec le concours de ses Membres.**

I - La thématique retenue pour ce séminaire Régional elle a permis de passer en revue les amendements apportés Par l'IFAB/FIFA à certaines lois du jeu :

- **Clarification des modifications ;**
- **Le challenge ;**
- **Fautes de mains ;**
- **Incidents dans la surface de réparation ;**
- **Positionnement et lecture du jeu**
- **Gestion d'une rencontre.**

L'assistance des séances de VIDEO était assurée par Mr. HAMZAOUI Y., Ingénieur de l'Etat de la Ligue.

II – Les formalités administratives : avant, pendant et après une rencontre

- ✓ **Le renseignement des rubriques d'une feuille de match ;**
- ✓ **La transcription des sanctions administratives prises lors d'une rencontre**
- ✓ **Le rapport sur les faits saillant du match;**
- ✓ **La transmission par voie Email de la feuille de match suivie de l'envoi des « originaux »**
- ✓ **Les demandes d'audiences et les auditions ;**
- ✓ **Les dispositions à prendre après l'arrivée au stade : Vérification du terrain de jeu et de ses équipements, l'état des vestiaires notamment ceux de l'Equipe visiteuse;**
- ✓ **La présence de l'Ambulance, du Médecin et du Service d'ordre ;**
- ✓ **Le respect du coup d'envoi du match à l'heure fixée par la Ligue.**

III – Les démonstrations pratiques

L'ensemble des Arbitres est réparti sur 2 sessions (Vendredi – Samedi) ont eu à tirer profit de l'intérêt des démonstrations pratiques prodiguées par l'encadrement.

- **Arbitres principaux :**
 - **Le placement et le déplacement sur le terrain de jeu ;**
 - **la permanence du contact visuel avec les assistants;**
 - **le Scan de l'alignement défensif;**
 - **la gestuelle et l'usage du sifflet ;**
 - **les considérations à prendre en compte dont la sanction des fautes Commises aux plans technique « coup franc » et administratif (cartons).**
 - **la procédure de notification des cartons.**
- **Arbitres assistants :**
 - **la technique des courses durant une action de jeu ;**
 - **la manipulation du drapeau de touche ;**
 - **le contact visuel avec l'Arbitre principal ;**
 - **l'observation de la règle attendre et voir (hors jeu) « wait and see » remplacée par la règle « délibéré et non délibéré »;**
 - **la capacité du discernement de la notion d'interférence dans le jeu.**

Le Directeur Technique Régional d'Arbitrage

MAZARI T.

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

(P. 01.DOC/B0 N°01. S:2023/2024)

SEANCE DU LUNDI 09.10.2023

MEMBRES PRESENTS

MM. ZEMAM Djamal
BENZEMRANE Cherif

Ordre du Jour :

1. **Traitement du courrier**
2. **Composition des Groupes Séniors**
3. **Tirage au sort Coupe d'Algérie 2024**
4. **Désignations**

TRAITEMENT DU COURRIER

Correspondances : Clubs

- **CSA USBeni Douala** : Nous demandant le changement de groupe de leur catégorie Séniors pour la saison sportive 2023/2024. **REGRETS** : Les exigences des règles d'élaboration de la constitution des groupes de compétition ne le permettent pas.
- **CSA CRBTizi Ouzou** : Nous informant de la domiciliation de leurs catégories « Séniors et Jeunes » au niveau du Stade communal de Mekla pour la saison sportive 2023/2024, avec avis favorable de l'APC de Mekla. **Noté.**
- **CSA SRBTazmalt** : Nous informant du retrait de la participation de leur catégorie « Séniors » pour la Phase Régionale de la Coupe d'Algérie 2023/2024 . **Noté.**

Correspondances : FAF/Ligues

- **Fédération Algérienne de Football** :
 - Nous transmettant la Circulaire relative aux modalités d'organisation de la Phase Régionale de la Coupe d'Algérie Edition 2023/2024 catégorie « Séniors » .
Remerciements .
 - Nous transmettant la Circulaire relative aux modalités d'organisation de la Phase Régionale de la Coupe d'Algérie Edition 2023/2024 catégorie «Jeunes: U19- U17- U15».
Remerciements.
 - Nous demandant la composition définitive des groupes des Divisions Régionales I et II.
Noté et nécessaire fait.

.../...

➤ **Ligue de Football Professionnel :**

- ✓ Nous transmettant le programme des rencontres Séniors et Réserves (1^{ère} Journée) du Jeudi 14, Vendredi 15 et Samedi 16.09.2023. **Remerciements** .
- ✓ Nous transmettant le programme des rencontres Séniors et Réserves (2^{ème} Journée) du Jeudi 21, Vendredi 22 et Samedi 23.09.2023. **Remerciements** .
- ✓ Nous transmettant le programme des rencontres Séniors et Réserves (3^{ème} Journée) du Jeudi 28, Vendredi 29 et Samedi 30.09.2023. **Remerciements** .
- ✓ Nous transmettant le programme des rencontres Séniors et Réserves (4^{ème} Journée) du Jeudi 05, Vendredi 06 et Samedi 07.10.2023. **Remerciements** .

➤ **Ligue Nationale de Football Amateur :**

- ✓ Nous transmettant le programme des rencontres Séniors et Réserves (1^{ère} Journée) du Vendredi 29 et Samedi 30.09.2023. **Remerciements** .
- ✓ Nous transmettant le programme des rencontres Séniors et Réserves (2^{ème} Journée) du Vendredi 06 et Samedi 07.10.2023. **Remerciements** .
- ✓ Nous transmettant le programme des rencontres Séniors et Réserves (3^{ème} Journée) du Vendredi 13 et Samedi 14.10.2023. **Remerciements** .

➤ **Ligue Inter-Régions de Football Amateur :**

- ✓ Nous communiquant les CSA de la Ligue Inter-Régions relégués en Division Régionale I à l'issue de la saison sportive 2022/2023 : **NARBRéghaia** et **JSTixéraine**.
Remerciements .

➤ **Ligue de Football Wilaya de Béjaia :**

- ✓ Nous communiquant les Clubs devant représentés la Ligue à la phase Régionale de la Coupe d'Algérie Edition 2023/2024 :
 - AS Oued Ghir « Séniors »
 - JS Melbou « U19 »
 - US Soummam « U17 »
 - RC Ighil Ali « U15 »**« REMERCIEMENTS »**

➤ **Ligue de Football Wilaya de Tizi Ouzou :**

- ✓ Nous communiquant les Clubs devant représentés la Ligue à la phase Régionale de la Coupe d'Algérie Edition 2023/2024 :
 - AS Ait-Bouaddou « Séniors »
 - FC Marena « U19 »
 - IRB Yakourene « U17 »
 - IRB Yakourene « U15 »**REMERCIEMENTS**

➤ **Ligue de Football Wilaya de Boumerdes :**

✓ Nous communiquant les Clubs devant représentés la Ligue à la phase Régionale de la Coupe d'Algérie Edition 2023/2024 :

- CMB Thénia « **Séniors** »
- O Dellys « **U19** »
- CR Zemmouri « **U17** »
- R Mohamed Boudiaf « **U15** »

REMERCIEMENTS

➤ **Ligue de Football Wilaya de Bouira :**

✓ Nous communiquant les Clubs devant représentés la Ligue à la phase Régionale de la Coupe d'Algérie Edition 2023/2024 :

- UC Ath Mansour « **Séniors** »
- Assirem Ait Laaziz « **U17** »
- Assirem Ait Laaziz « **U15** »

REMERCIEMENTS

Correspondances : Divers

- **De la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Béjaia :** Nous informant de la non disponibilité du Stade Opow de Béjaia (Unité Maghrébine) pour des raisons de travaux. **Noté**
- **Du Président de l'APC de Birtouta :** Nous informant que la Stade communal de Birtouta (Rachid MESSAADIA) est en travaux de rénovation. **Noté.**
- **Du Président de l'APC de Tidjelabine :** Nous informant que la Stade communal de Tidjelabine est en travaux de rénovation. **Noté.**
- **Du Président de l'APC de Mekla :** Nous informant de la domiciliation du CSA CRBTizi Ouzou en catégories Séniors et Jeunes au niveau du Stade communal de Mekla pour la saison sportive 2023/2024. **Noté.**
- **Du Président de l'APC de Saoula:** Nous demandant de ne pas programmer de rencontres officielles au niveau du Stade communal de Saoula les journées du Samedi de 08H00 à 10H30. **Noté.**
- **Du Président de l'APC de Zeralda :** Nous informant de la domiciliation de la catégorie Réserves SSPA MCAlger les journées du Jeudi à 11H00 au niveau du Stade communal de Zeralda pour la saison sportive 2023/2024. **Noté.**

.../...

COMPOSITION DES GROUPE SENIORS**SAISON SPORTIVE : 2023/2024**

N°	DIVISION REGIONALE (I)	N°	DIVISION REGIONALE (II) GROUPE (A)
01	C.A.Kouba	01	A.S.B.Kouba
02	C.R.B.Bordj Kiffan	02	C.R.B.Draria
03	C.R.B.Dar Beida	03	D.R.B.Baraki
04	C.R.B.Tizi Ouzou	04	E.S.Kouba
05	U.S.M.Chéraga	05	E.S.M.Djadida
06	D.R.B.Staoueli	06	I.R.B.El Achour
07	M.B.Hammadi	07	I.R.Birmandreis
08	J.S.M.Chéraga	08	J.L.C.Douéra
09	N.A.R.B.Reghaia	09	M.O.Bentalha
10	J.S.Tixeraine	10	N.M.Zeralda
11	E.S.Bir Ghablou	11	N.R.B.Bab Ezzouar
12	Hydra A.C	12	O.M.R.El Anassers
13	J.S.Akbou	13	U.S.Bouzaréah
14	J.S.Tichy	14	U.S.D.S.Chéraga
15	M.C.Rouiba	15	W.B.Ain Benian
16	N.R.Birtouta	16	W.B.Saoula

N°	DIVISION REGIONALE (II) GROUPE (B)	N°	DIVISION REGIONALE (II) GROUPE (C)
01	A.S.A.P.Civile	01	A.B.R.Djebahia
02	C.M.Tidjelabine	02	A.S.C.Ouaguenoun
03	D.C.Boghni	03	C.A.Freha
04	D.R.B.Kadiria	04	C.R.B.Kherrata
05	E.C.O.Smar	05	F.E.Tazmalt
06	E.R.B.Ouled Moussa	06	J.S.Djermouna
07	E.S.Hamiz	07	J.S.M'chedallah
08	E.S.O.Brahim	08	M.C.Bouira
09	H.C.Ain Bessam	09	N.M.Lakhdaria
10	J.S.B.Arbattache	10	O.S.El Kseur
11	J.S.Boukhalfa	11	S.R.B.Tazmalt
12	J.S.C.Ouacif	12	S.S.Sidi Aich
13	O.K.Oued Smar	13	U.S.Beni Douala
14	R.C.Boumerdes	14	U.S.M.Béjaia
15	W.A.Rouiba	15	U.S.O.Amizour
16	W.R.Todjelabine	16	U.S.Timizart

TIRAGE AU SORT :

Mardi 10.10.2024 à 14H00

au siège de la Ligue Régionale

COUPE D'ALGERIE : « SENIORS : 1^{er} Tour Régional »

EDITION : 2023/2024

N°	R E N C O N T R E S	
01	OSEI Kseur	JSTichy
02	JSBoukhalfa	DCBoghni
03	USTimimzart	CRBTizi Ouzou
04	USAth Mansour	DRBKadiria
05	ERBOuled Moussa	CMTidjelabine
06	MBHammadi	ESOuled Brahim
07	Hydra AC	WBSaoula
08	DRBStaoueli	ASAPCivile
09	JSMCheraga	ESMedina Djedida
10	JSAkbou	SRBTazmalt
11	FETazmalt	SSSidi Aich
12	USBeni Douala	ASBouaddou
13	HCAin Bessam	ESBir Ghbalou
14	JSBARbatache	CMBTenia
15	MCRouiba	DRBBaraki
16	CAKouba	ASBKouba
17	CRBDar el Beida	USDSCheraga
18	CRBBordj Kiffan	WBAin Benian
19	NRBirtouta	WARouiba
20	ESKouba	NMZeralda
21	ASOued Ghir	Exempt

LE RESPONSABLE DU DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

LE SECRETAIRE

ZEMAM Dj.

BENZEMRANE Ch